



Divorce et conservation du bien commun

Par PCO

Bonjour,

Mon fils et son épouse envisagent de se séparer tout en conservant leur bien commun afin de ne pas perturber davantage les 3 enfants, chacun des parents venant y habiter une semaine sur deux dans le cadre d'une garde partagée et se logeant chacun séparément ailleurs pour le reste du temps.

Cette solution de ne pas vendre le bien commun est-elle compatible avec une procédure de divorce ?

Si oui, que faut-il faire ? Signer une convention ? Devant un avocat et/ou notaire ? Constituer une SCI ? ou ?

Si non, quelle autre solution toujours sans vendre le bien commun ? Seule séparation de corps ?

Grand merci pour votre aide.

Cordialement.